à Mme Deheule : « Vous, *Ninie*, et Vlieghe, vous serez dans le cimetière avant huit jours. »

Cette menace ne fit pas plus d'impression que les précédentes.

Le drame

Lundi soir, Gustave Fiévet revint à l'Estaminet de la *Buvette Isidore*. Il était fort surexcité et semblait absolument ivre. Il s'approcha du comptoir où se trouvait Mme Deheule, et lui demanda à boire. Sur le refus de celle-ci, il insista vielemment. Mme Deheule lui dit alors durement qu' « elle ne donnerait pas à boire à un ivrogne ». Aussitôt, Fiévet, se précipitant sur elle, la saisit à la poitrine et la secoua avec une telle brutalité qu'elle poussa des cris de douleur en essayant de se dégager.

M. Deheule sortit aussitôt pour requérir un agent de police. A peine s'était-il éloigné, que G. Fiévet, devenu de plus en plus furieux, tira un revolver de sa poche et en déchargea un coup sur Mme Deheule A ce moment, il n'y avait à l'estaminet que trois ou quatre personnes, parmi lesquelles M. Vlieghe. Mme Deheule, atteinte au ventre, s'affaissa.

Fiévet, dirigeant alors son arme sur Vlieghe, la déchargea deux fois. Les balles passèrent à dix centimètres de la tête du jeune homme et allèrent se perdre dans la muraille. Vlieghe s'enfuit avec les autres consommateurs par la porte de la rue. Il essayait de préserver son visage en étendant les bras. Le meurtrier tira alors un troisième coup de feu sur son rival. La balle effleura le bras et pénétra dans l'aisselle.

Ce drame sanglant s'était passé en moins de temps que nous n'en avons mis à le raconter, au milieu des cris de terreur des personnes présentes.

Après le drame

Toutes se réfugièrent dans la rue en appelant au secours.

Le meurtrier ne les poursuivit point. Acculé au comptoir, il restait immobile, son arme à la main. Lorsque l'estaminet fut désert, Gustave Fiévet ouvrit la porte du fond qui donne sur la cour.

Il la referma à clef pour assurer sa retraite et escalada le mur — haut de 2m40 seulement — qui borde le jardin de M. Thibaut, entrepreneur.

Il ne put y parvenir qu'en se hissant sur une pompe après avoir vainement essayé de se servir d'un urinoir en zinc qui s'effondra sous son poids.

Dans le jardin de M. Thibaut

Le meurtrier longea le jardin, il entra dans une buanderie dont la porte était ouverte et brisa un carreau, espérant qu'il pourrait par là sauter dans la rue.

A ce moment, M. Thibaut, attiré par le bruit, entra dans sa vérandah qui fait face au jardin. Il aperçut le meurtrier armé de son revolver et saisit une fourche pour s'opposer à son passage. Aussitôt, Fiévet tira un coup de revolver mais seulement, sans doute, pour effrayer M. Thibaut, car on a retrouvé la trace de sa balle à vingt centimètres du sol dans la boiserie de la vérandah. En entendant cette détonation, M. Thibaut et sa femme, qui l'avait rejoint, se mirent à l'abri dans leur salle à manger.

Fiévet se blottit au fond du jardin.

Sur ces entrefaites, M. Deheule était revenu à son estaminet avec deux agents, MM. Meurisse et Calonne.

Arrestation de l'assassin

Ce dernier explora la maison. Quant à M. Meurisse, il se rendit dans le jardin et se trouva face à face avec G. Fiévet qui brandissait son revolver.

Il se précipita résolument le sabre à la main sur le meurtrier : « Rends-toi, lui cria-t-il, ou je te tue ! »

« Je me rends, » répondit l'assassin, et il tendit son arme à l'agent. Celui-ci ligotta aussitôt son prisonnier, aidé de M. Thibaut.

Interrogatoire de l'assassin

G. Fiévet fut conduit, au milieu de plusieurs centaines de personnes qui le poursuivaient de leurs cris et de leurs huées, au poste de Ste-Elisabeth, où M. le commissaire Desoutter lui fit subir un premier interrogatoire. Le meurtrier semblait dégrisé. Il pleurait abondamment et paraissait se rendre compte de la gravité de son forfait.

Il manifesta alors son regret de ne pas s'être fait justice.

Les victimes

Après le drame que nous avons raconté plus haut, les deux victimes s'étaient réfugiées dans une buvette voisine. C'est-là que M. le docteur François Druesnes leur donna les premiers soins. Il jugea l'état de la femme très grave et la fit transporter d'urgence à l'hôpital.

Quant à Vlieghe, il ne se rendait pas compte de la gravité de sa blessure et ne croyait pas que la balle était restée dans la plaie. M. le docteur Druesnes constata, au contraire, que le projectile s'était logé sous l'aisselle et fit reconduire le jeune homme à son domicile rue du Nouveau-Monde.

Avant d'être transportée à l'hôpital, Mme Deheule se confessa, dans l'endroit même où elle s'était réfugiée, à un prêtre du Sacré-Cœur, qui s'était rendu en toute hâte au premier appel. Dès qu'elle fût à l'hôpital, l'aumônier l'administra.

Quant à Vlieghe, il se rendit à pied chez lui et congédia les personnes qui l'avaient accompagné, en les rassurant sur son état.

La journée de mardi

Pendant la matinée, de nombreux curieux ont envahi la rue Fourcroix. Les estaminets avoisinants étaient bondés

Quant à la *Buvette Isidore* elle ne désemplissait pas. La foule commentait passionnément ce terrible drame.

M. Deheule, en proie au plus violent désespoir, se répandait en imprécations contre le meurtrier.

La descente du parquet

Le parquet, représenté par M. du Liscouët, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Deauville, arriva à l'hôpital à deux heures de l'après-midi.

Au même moment, des agents de la sûreté y amenaient en voiture le meurtrier.

Celui-ci était fort défait. Il ne cessait de pleurer et se cachait le visage dans son mouchoir. Une foule nombreuse se pressait à la grille et a hué Fiévet.

M. du Liscouët et son greffier se sont seuls rendus auprès de Mme Deheule.

En effet, l'état de la victime était si grave que l'émotion d'une confrontation aurait pu l'empirer.

Mme Deheule, qui avait conservé, malgré ses souffrances, toute sa présence d'esprit, répondit avec netteté aux questions du magistrat et put même rétablir la scène du meurtre.

L'interrogatoire, qui dut être interrompu plusieurs fois, en raison de l'état de faiblesse de la malade, dura jusqu'à quatre heures. En la quittant, M. du Liscouët dit au meurtrier qui était gardé par des agents dans une salle attenante : « Votre victime va mourir et c'est vous qui l'aurez tuée ! » Fiévet, sans répondre, se mit à pousser des cris déchirants. Tous ceux qui assistaient à cette scène, en furent profondément émus.

Le parquet rue Fourcroix

De là, le parquet se rendit rue Fourcroix, en voiture. Dans une seconde voiture se trouvaient l'assassin et les agents.

Le bruit de son arrivée s'était répandu et plus de cinq cents personnes l'attendaient dans la rue. On discutait avec animation et les femmes n'étaient pas les moins surexcitées.

Il était quatre heures et demie, quand M. du Liscouët pénétra dans la maison du crime.

M. le commissaire Desoutter s'y trouvait depuis quelques instants. Il donna des indications sur la scène de la veille à M. du Liscouët et en rétablit une à une les péripéties. Une fille de service donna aussi des renseignements au magistrat et appuya fortement sur les preuves de la préméditation, racontant les faits que nous avons cités plus haut.

Le juge d'instruction examina les traces des balles sur la muraille et en retrouva même une qu'il enleva avec son canif. Puis, il fit amener le meurtrier qui était resté dans la seconde voiture. A sa vue, la foule fit entendre des cris de mort.

Fiévet pleurait toujours et avait son mouchoir sur les yeux. Il parut avoir un mouvement de recul en entrant dans cette maison qu'il avait ensanglantée, quelques heures auparavant.

Lorsqu'il fut sur le lieu du crime, le juge d'instruction lui fit raconter la scène de la veille. Fiévet reconnut les faits dont il est accusé, mais il nia la préméditation. Il était, d'ailleurs, fort affaissé et s'exprimait d'une façon à peine intelligible. Chacune de ses phrases était coupée par des cris rauques qui rendaient son interrogatoire encore plus sinistre. De la buvette, on le conduisit à la cour où il acheva son récit.

Le parquet chez M. Thibaut

Le parquet se rendit ensuite chez M. et Mme Thibaut, qui donnèrent les renseignements que nous publions plus haut.

Là, M. du Liscouët apostropha durement le meurtrier en lui demandant s'il avait eu l'intention d'ensanglanter tout le quartier. Fiévet continuait à garder la même attitude.

Quant à Vlieghe, il n'a pas encore été interrogé.

Le Parquet est retourné à Lille par le train de 6 h. 11.

Fiévet a été reconduit en prison.

Son désespoir est affreux. Il pleure littéralement des larmes de sang.

La mort de Mme Deheule

L'infortunée Mme Deheule, qui avait reçu les soins les plus empressés de MM. les docteurs Derville et Butruille, a succombé à 4 h. 1/2.

Après le départ du parquet, son mari avait été admis auprès d'elle. Une scène déchirante avait eu lieu.

M. Deheule témoignait la plus vive douleur. Sa femme, se sentant mourir, fâchait de le consoler. Tout-à-coup, on la vit se soulever et ôtant son alliance et une bague, elle les tendit à son mari en lui demandant pardon. Elle déclara aussi qu'elle pardonnait volontiers à son meurtrier.

Cette scène, qui avait vivement attendri les assistants, avait épuisé les forces de la mourante et peu d'instants après, elle rendit le dernier soupir.

L'état de Vlieghe

M. le docteur Bayart a essayé, mardi matin, d'extraire la balle que Vlieghe avait reçue dans l'aiselle. Il a sondé habilement la plaie, mais n'a pas rencontré le projectile. L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible. Il n'a pas dû s'aliter et n'éprouve aucune douleur.

***

Voilà donc trois familles dans le deuil et dans les larmes.

Nous ne voulons pas ajouter à leur affliction, en reproduisant les bruits, les appréciations qui courent dans le public ; mais cette affaire a vivement ému l'opinion et nous avions le devoir de relater exactement tous les faits.

La Société Artistique de Roubaix-Tourcoing vient de faire don d'une somme de cinquante francs pour l'acquisition d'un prix à offrir en son nom, au meilleur élève de l'Ecole nationale des Arts Industriels, choisis dans les sections qui se rapportent aux Arts.

Voici les résultats du tir aux pigeons qui a eu lieu, lundi, au Stand du Breucq :

Poule d'essai (handicap). — 29 tireurs, en 5 pigeons. — 1er prix, M. Gossart, 10 pigeons ; 2e, Lalouette, 9; 3e, Dulau, 8.

Concours. — 29 tireurs, 5 pigeons. — 1er prix, M. Bonnet, 9 pigeons; 2e, M. Ernoult, 8 pigeons, (fusil Lieu; 3e et 4e, partagés entre MM Dulau et de Warelles, 7 pigeons.

Après concours : *1re poule*, doublé, 20 tireurs distance 20 mètres. — 1er prix, M. Deloffre, 6 pigeons; 2e, M. Edm. Leroux, 4 pigeons.

2e poule, 1 pigeon, 29 tireurs (handicap), — 1er prix, M. Emile Maurel, 6 pigeons; 2e, M. Buyssens, 5 pigeons.

3e poule, 1 pigeon, 15 tireurs; prix partagé entre MM. Ernoult et Descherrer, 6 pigeons.

4e poule, 1 pigeon, 8 tireurs; 1er prix, M. Richard fils, fusil Lieu, 3 pigeons; 2e, M. G. Wattinier fils, id., 2 pigeons.

5e poule, 1 pigeon, 8 tireurs, id., 1er prix, M. Descherrer, 3 pigeons, 2e, M. Nison, 2 pigeons, fusil Lieu.

2e doublé, 5 tireurs, prix M. G. Wattinier fils, fusil Lieu.

Ecole de natation. — L'école de natation sera ouverte au public, le samedi 9 juin courant.

Une distinction bien méritée. — Nous avons relaté, en temps voulu, les sauvetages opérés par M. Delabre, inspecteur de la Compagnie des tramways. Aussi, avons-nous appris avec plaisir que le ministre de l'intérieur venait de lui décerner une médaille de deuxième classe.

Un jour de l'hiver dernier, M. Delabre avait sauvé deux enfants qui patinaient et qui allaient disparaître sous la glace. Quelques semaines après il avait arrêté un cheval emporté. Traîné par l'animal sur un parcours de cent mètres, il avait reçu d'assez fortes contusions. Nous félicitons l'honorable inspecteur de la Cie des Tramways de la distinction bien méritée qu'il a reçue.

Le petit enfant tombé, la semaine dernière, dans un chaudron d'eau bouillante, rue Solférino, est mort, mardi à midi, des suites de ses brûlures.

A deux jours d'intervalle, deux accidents analogues se sont produits. Ces terribles exemples suffiront-ils enfin à un peu plus de circonscription ?

Un manœuvre de couvreur, âgé de treize ans, Alphonse Peeters, est tombé, mardi, de la toiture de l'estaminet tenu par M. Praxille Willem, rue de Lille.

Le pauvre enfant est tombé d'une hauteur de douze mètres; il est gravement atteint. M. le docteur Derville a constaté une contusion thoracique.

Trois garçons charcutiers de la maison Dhont, viennent d'être arrêtés : ils sont accusés d'avoir volé cinq bouteilles de vin, et fortement soupçonnés de détournements d'argent.

Un mécanicien de l'atelier de M. Alfred Tonneau, rue Saint-André, prétendait, mardi soir, entrer dans la maison pour battre son patron.

Des agents arrivèrent : l'ouvrier, Charles-Louis F... les reçut mal, leur distribua force coups de pieds ; mais on finit par l'emmener de force au poste de la rue des Fossés.

En publiant l'état-civil du 3 courant, nous avons placé dans la colonne des décès le nom d'une petite fille — Maria Lesaffre — qui aurait dû être inscrit dans celui des naissances. Nous nous empressons de rectifier cette erreur.

Chronique colombophile. — Résultat du 6e concours de l'*Union fédérale colombophile* sur Etampes, le 3 juin 1888. Organisé par la société *l'Hirondelle* chez le sieur Oscar Lefebvre, rue d'Alma. 382 pigeons de mises obligatoires, 360 de concours, 175 d'essais. 17 paniers, lâchés à 5 heures du matin. Beau temps. Vent Sud-Est, convoyeur Joseph Dadoncker.

Honneur, vitesse 1182m43, Duvivier; 1er prix, Beauvais, hpp; 2e, Dasobry, hppp; 3e, Duvivier, hp; 4e, Duvivier, hp; 5e, Ivo Volcke, hpp; 6e, G. Piels, hp; 7e, Wanin, hppp; 8e, Ed. Browaeys, hpppp; 9e, Lefebre, (Néchin) hpp; 10e, Jean-Baptiste Niffle, hpp; 11e, Delmotte, hpppp.

12e prix, H. Salembier, hpp ; 13e, A. Caron, hpp ; 14e, Jules Rabaux, hp ; 15e, P. Bonnel, h ; 16e, A. Bayart, hppp; 17e, Delmotte, hpp; 18e, J. Defoort, hp; 19e, Lefebvre (Néchin) hpp ; 20e, Louis Debosque ; 21e, id.; 22e, H. Salembier, pp; 23e, Colman, p.

24e prix, Mondet, pppp; 25e, Dubus, pppp; 26e, F. Taut, pp; 27e, Deconinck, pp; 28e, Delmotte, ppp; 29e, F. Taut, pp; 30e, G. Joye, pp; 31e, Vaissier, pppp; 32e, Desobry, ppp; 33e, J.-B. Niffle, pppp; 34e, Hazebrouck; 35e, Vaissier.

36e prix, Demille; 37e, Pottier; 38e, Pottier; 39e, J. Lepoutre; 40e, Ch. Scamps; 41e, H. Salembier; 42e, H. Morel; 43e, Van Waerbecke; 44e, J.-B. Baert; 45e, Ch. Lepers, vitesse 989 m. 22; poule à 5 fr. hors concours, 973 m., Ed. Dujardin.

Dimanche 10 juin, concours sur Breteuil, 100 fr. de prix d'honneur, organisé par la société « La Cordiale », établie chez le sieur Arthur Pleury, rue Drouot, 49 (près de la rue d'Aubenton). mise 1 fr. 50 par pigeon, poules facultatives 1, 2, 3 et 5 fr.

L'inscription des pigeons la veille, de 4 à 6 h. 1/2 du soir.

A ce concours, il sera joué un magnifique cartel par une poule facultative de 0,25, offert par la société « La Cordiale ».

AVIS. — Tous les vendredis, essai sur Albert (convoyé par Aubin Vewarts), à la société « Le Martinet » chez J.-B. Niffle, 45, rue Vaucanson. Mise en panier le jeudi, de 5 à 6 h. 1/2 du soir.

Croix. — Nous avons rendu compte de la touchante cérémonie qui a eu lieu, samedi matin, à Croix, à l'occasion des noces d'or de M. et Mme Descamps. Le soir, par une délicate attention, la *Société Philharmonique* de Croix a donné une sérénade aux heureux jubilaires.

M. Descamps a adressé à sa famille une affectueuse allocution :

« Mes bien chers enfants et petits-enfants, a-t-il dit, il me serait impossible de vous dire et de vous exprimer le bonheur, la joie et l'allégresse que mon cœur éprouve, en ce jour béni, où je me vois environné d'une si nombreuse génération d'enfants et de petits enfants. Oh ! la belle couronne de fleurs vivantes, d'enfants bien aimés qui font la consolation de mes vieux jours, de mes cheveux qui commencent à blanchir.

» Aujourd'hui, chers enfants, oui, aujourd'hui, je vous le dis, le cœur ému et les larmes dans les yeux, je sens au fond de mon cœur quelque chose d'inexprimable, je suis heureux, heureux au milieu de vous, je suis heureux de vous voir tous ensemble réunis autour de moi après 50 ans de mariage, on pleure quelquefois de tristesse et de désolation, mais aujourd'hui je pleure de bonheur, et elle est heureuse aujourd'hui, elle aussi, cette femme, qui est à mes côtés et que l'on appelle votre mère et votre grand'-mère, cette femme que j'appelle mon épouse, ma compagne de ma vie, elle est heureuse, cette bonne et vénérée mère, tous les deux nous sommes au comble de la joie et de l'allégresse.

» Oui, chers enfants et petits-enfants, permettez-moi de vous le dire, vous êtes notre couronne, notre consolation et la joie de notre verte et vaillante vieillesse, l'honneur de nos cheveux blancs. — Ah ! remercions ensemble le bon Dieu de nous avoir conservé si longtemps votre affection, à votre amitié et à votre amour et prions-le ensemble qu'il prolonge encore nos jours au-delà des limites ordinaires, afin de continuer de vivre toujours tous ensemble dans cette douce paix, cette sainte union, cette concorde parfaite qui est le plus précieux trésor que l'homme puisse ambitionner sur cette terre.

» Bien chers enfants, au milieu de cette belle fête de famille, au milieu de cette joie universelle, une pensée vient de naître dans mon esprit et elle m'afflige, c'est que c'est pour la dernière fois que nous sommes ainsi réunis tous ensemble sur cette terre.

» Moi, j'ai déjà avec ma digne compagne, votre mère, parcouru une longue carrière, j'ai travaillé beaucoup, je vous ai élevés péniblement à la sueur de mon front et il me faudra bientôt vous quitter; cette pensée déchire mon cœur. Mais, avant de descendre dans le tombeau, j'ai un conseil à vous donner, comme le faisaient autrefois les patriarches mourants, à leurs enfants :

» Enfants, n'oubliez pas les bons conseils de votre père et les leçons de votre mère, et surtout n'abandonnez jamais le Dieu de votre père, le vrai Dieu, n'abandonnez jamais la religion de votre mère, cette religion sainte et divine dans laquelle vous êtes nés et qui a fait notre bonheur et notre consolation, elle fera aussi votre bonheur et votre consolation, et quand nous quitterons cette terre d'exil, nous n'avons ni grande fortune, ni grandes richesses, mais nous vous laissons un nom honoré, nous vous laissons comme le plus riche et le plus précieux de tous les héritages, la foi, la vraie foi, la foi catholique, cette foi qui doit vous conduire au ciel, où nous espérons être réunis pour ne plus être séparés jamais.

» Et maintenant, je bois à la santé de tous mes chers enfants et petits-enfants, et je demande au Dieu du ciel qu'il veille sur eux, qu'il les protège, qu'il les bénisse, qu'il les conserve longtemps en santé et en paix, et qu'eux aussi puissent voir dans leur vieillesse les enfants de leurs enfants, qu'ils soient heureux, bénis, aimés, joyeux comme je le suis en ce jour à jamais mémorable de notre douce réunion. »

Wasquehal. — Un homme de 48 ans, Léon E... a été arrêté, ces jours derniers, sous inculpation d'attentat à la pudeur, sur une petite fille de 6 ans.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La « Grande-Fanfare » invite ses membres honoraires à assister à la sortie de Calais. Les adhésions sont reçues à l'hôtel des pompiers, jusqu'au vendredi 8 courant.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **A VIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FILS DE BELGES. — Vient de paraître : la convention conclue entre la France et la Belgique pour mettre fin aux difficultés résultant de l'application des lois qui règlent le *service militaire* dans les deux pays. En vente, librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve à Roubaix, et 42, rue des Poutrains, à Tourcoing.

TOURCOING

Le Conseil municipal doit se réunir, vendredi prochain, pour la seconde séance de la session ordinaire de mai.

Un concours colombophile sur St-Just est offert par la société les « Anciens Amateurs, » ayant son siège chez M. Ponchau, Issue-Tahon, aux amateurs domiciliés dans un rayon de six kilomètres. Ce concours aura lieu le dimanche 10 juin prochain. Les prix d'honneur, s'élevant à 100 francs, sont répartis comme suit :

6 prix de 10 fr. aux 6 premières séries de 2 pigeons; 15 fr. à la première série de 3 pigeons; 25 fr. à la première série de 4 pigeons; (séries non désignées).

Mise 1,50 dont 50 cent. pour frais de convoyage. — Poules facultives de 1, 2, 3 et 5 fr. — Pour les conditions voir les affiches des Sociétés Colombophiles Réunies; mise en panier le samedi 9 juin, de 3 à 7 heures du soir.

Bondues. — Deux journaliers sans travail, Coukout Mathias et Charles Demey, demeuraient ensemble depuis un certain temps.

Charles Demey s'est emparé des effets de Coukout, pendant son absence et s'est enfui. L'importance du vol est d'une quarantaine de francs.

LILLE

Les obsèques de M. Plichon. — Un train spécial partira samedi à neuf heures, de Lille, pour amener à Bailleul, toutes les personnes venant du sud du département.

La maladie de la betterave. — Au Conseil des ministres d'aujourd'hui, M. Viette, ministre de l'agriculture, a annoncé l'apparition, dans le département du Pas-de-Calais, d'un insecte détruisant les betteraves.

Le ministre, nous dit l'*Agence Havas*, s'est concerté avec les chefs de l'agriculture en vue des mesures à prendre pour détruire cet insecte.

M. Viette nous fait un peu l'effet d'un enfonceur de porte ouverte. L'insecte dont il s'agit n'est malheureusement pas une découverte et ses ravages s'étendent non seulement au Pas-de-Calais, mais encore au Nord. Les campagnes des environs de Lille en souffrent particulièrement.

Beaucoup de savants estiment du reste, que le développement de cette insecte est dû à la sécheresse dont nous souffrons cette année. Nous ne croyons pas que M. Viette puisse grand'chose contre les nématodes, dont il ignorait hier, l'existence et qu'il se flatte d'avoir découverts.

Du danger de prendre son poêle pour coffre-fort. — *27 obligations brûlées.* — La semaine dernière, Jules B..., mécanicien, rue du Fontenoy, à Lille, quartier des Moulins, occupant seul une chambre dans une maison où les locataires sont nombreux, devait s'absenter. Comme il est à la tête d'une petite fortune consistant en 27 obligations de Bruxelles et de Lyon, et qu'il ne la croyait pas en sûreté dans son secrétaire, il imagina de la placer dans le four de son poêle.

Le lendemain, il alluma son feu comme d'habitude, ne songeant plus à ses titres. Ce n'est qu'à midi, en revenant de son travail, qu'il ouvrit son four.. Tous les papiers étaient en grande partie calcinés. Cependant, il en restait encore assez pour constater leur identité.

Jules B... s'est rendu immédiatement chez un agent de change qui lui a indiqué la marche à suivre pour obtenir le remboursement de ses obligations. Il est, nous dit-on, parti pour Bruxelles, hier matin. On croit qu'il ne perdra rien, et qu'il n'aura pas trop à regretter son imprudence.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Pazil, veuve de l'ancien premier président de la cour d'appel de Douai, tante du président du tribunal civil de Lille. Ses funérailles ont lieu jeudi, à Douai.

Aérostation. — Le ballon le *Jupiter*, monté par M. J.-B. Glorieux, de Roubaix, parti de Mons dimanche soir à huit heures, a atterri près de Charleroi à neuf heures. Une descente en parachute a été faite par M. Stiévenard. Coupé à 800 mètres d'altitude, le parachute s'est abattu doucement dans un champ de blé, à trois kilomètres du point de départ.

Association des anciens élèves de l'Institut du Nord. — L'association des anciens élèves de l'Institut a fait dimanche 3 juin, sa onzième assemblée générale. Après avoir discuté son ordre du jour elle a formé comme suit son conseil d'administration pour l'année 1888-89.

Président : M. Mallet, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées.

Vice-présidents: MM. Delavesne, ingénieur-civil; Batteur, directeur d'assurances.

Secrétaires: MM. Delay, ingénieur-constructeur; Bauvin, ingénieur-civil.

Trésorier : M. Dabray, directeur de filature.

Membres du conseil d'administration : MM. Flourens, ingénieur-chimiste; Parsy, ingénieur-chimiste; Vandenbosch, directeur de filature; Goblet, ingénieur-chimiste ; Jolivet, filateur; Gaillet, ingénieur-chimiste ; Boisseau, agent général de charbonnages; Boussemaer, ingénieur civil; Francke, ingénieur-chimiste; Declercq, ingénieur-chimiste.

Cette réunion a été suivi d'un banquet pendant lequel a régné la plus franche cordialité.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 5 juin 1888

Présidence de M. JULES DESURMONT

Marché de peigné. — Appel en garantie du peigneur

Jugement. — Voici la décision donnée par le Tribunal en litige survenu, à propos d'un marché de 30,000 k. de peigné, entre MM. C. S.. et F. L..., ce dernier ayant appelé en garantie les peigneurs MM. Ph. L... et L... frères.

En ce qui concerne le marché intervenu entre MM. C. S... et F. L..., le tribunal admet la résiliation au tort de ce dernier. Mais sur les deux chefs d'indemnités, le tribunal rejette celui qui est relatif aux 500 francs pour différence sur le prix de façon de filature, cette demande n'étant pas recevable en la forme, parce qu'elle n'a pas été comprise dans l'assignation et n'a été soulevée que par des conclusions d'audience.

Le Tribunal fixe l'indemnité de réalisation à payer par M. F. L... à M. C. S... à 3770 fr, soit la différence entre le cours au jour de la résiliation et le prix convenu.

Statuant sur le recours en garantie le Tribunal décide que la demande de M. F. L... contre MM. P. L... et L... frères est mal fondée, parce qu'il n'y a pas de lien de droit entre le litige qui existe entre MM. C. S... et F. L... et l'appel en garantie intenté par celui-ci contre MM. P. L... et L... frères; qu'en matière de contrat de louage d'industrie la responsabilité doit être appréciée en tenant compte de la matière à manutentionner : que M. F. L... n'importe pas de malfaçon aux peigneurs et que, dans l'espèce, en raison de la multiplicité des laines brutes destinées à la confection du lot, on ne pouvait pas produire un peigné régulier. M. F. L... est en conséquence, débouté de sa demande en garantie.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 5 juin

Arrêt

Dans l'affaire dont nous avons parlé hier, sous le titre *La Savonnerie du Congo*, la Cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal civil de Lille, en supprimant toutefois la publication de la décision judiciaire par la voie des journaux.

NORD

Nos représentants au Parlement. — L'urgence sur la proposition du général Boulanger a été repoussée par 359 voix contre 181.

La minorité comprend 22 républicains et 159 conservateurs.

16 membres se sont abstenus, parmi lesquels 6 conservateurs et 10 républicains.

Il y avait 20 membres absents par congé dont 14 républicains et 6 conservateurs.

Parmi les abstentionnistes : MM. Lefèvre-Pontalis et Lepoutre, députés du Nord.

Absent par congé : M. des Rotours.

Genech. — Un incendie s'est déclaré, dimanche dernier, vers 11 h. 1/2 du soir, dans une maison servant de débarrassoir à M. Vincent Jonville, et appartenant à M. Dupont Buisine, de Lille. La perte est évaluée à 300 fr. Il n'y a pas d'assurance.

Les israélites dans les Conseils municipaux de la région du Nord. — *Les archives israélites* enregistrent avec satisfaction le succès de M. Bée, membre du consistoire israélite, qui a été élu, le 98 sur 36, membre du Conseil municipal de Lille. A Croix, le seul israélite de cette localité, M. E. Caen, a été nommé conseiller municipal.

M. Nathan Blum a été nommé conseiller municipal de Boulogne-sur-Mer, ville qui compte trente familles juives.

A Beauvais, un juif, M. Moïse Lévy, figure aussi dans l'édilité.

PAS-DE-CALAIS

M. Duhamel, percepteur à Paris, est révoqué, à la suite de l'incident de Fauquembergues avec le préfet du Pas-de-Calais, incident que nous avons rapporté.

BELGIQUE

LES DÉSORDRES DE MOUSCRON

Le scrutin du 3 juin

Lundi matin, le procureur, et, lundi après-midi, le parquet sont descendus au Cercle catholique, où ils ont constaté les dégâts. Dans la grande salle des concerts, au premier étage, on a découvert plus de quarante briques qui y ont été lancées par les émeutiers, dans la nuit de dimanche.

Le soir vers huit heures, les libéraux ont de nouveau recommencé leurs exploits. Ils se sont rassemblés devant le cercle catholique, en poussant les cris de : A bas la calotte ! et en lançant des pierres contre les volets qui en portent encore les traces.

Grâce à l'énergique intervention de la gendarmerie, sous les ordres du commandant Gandaele, les groupes ont été vite dispersés et de nouvelles bagarres ont été évitées.

Dans la nuit de lundi, on a cassé plusieurs carreaux chez M. Duponchel, rue de Tournai et chez M. Parmentier, conseiller communal. Deux gendarmes gardaient la maison de M. l'avocat Mulliez, conseiller provincial, qui, grâce à sa haute situation, s'est attiré tout particulièrement la haine des libéraux.

Pour la soirée, une excellente mesure a été prise. Tout groupe de cinq personnes était dispersé aussitôt.

Pendant la journée d'hier, la ville était sillonnée de Mouscronnois allant se rendre compte des exploits des libéraux. Ils stationnaient devant le local du cercle qui présente l'aspect le plus triste. Ce beau bâtiment, de construction récente, est fermé par des volets brisés et salis. La population honnête est indignée, partout on parle, dans les termes les plus vifs, des auteurs de ces dégâts.

On s'attend aux mesures de répression les plus sévères contre les fauteurs des désordres.

Nous n'essaierons pas de qualifier les actes de sauvagerie qui ont marqué la journée de dimanche.

Nos lecteurs apprécieront eux-mêmes et stigmatiseront, comme elles le méritent, ces manifestations — dignes œuvres du parti libéral. Pourquoi, en effet, après une victoire ou une défaite, ce parti, — qui comme tout autre a droit au respect — n'a-t-il pas plus conscience de sa dignité, pourquoi pactise-t-il avec la lie de la ville et pourquoi oblige-t-il l'administration à payer ces indemnités qui pèsent uniquement sur les contribuables ?

Comment expliquer cette exaspération des libéraux qui semblent cependant avoir remporté une victoire ? C'est qu'ils n'y comptent point, et qu'ils pressentent la mesure que la députation permanente devra prendre à l'égard de cette élection.

Les membres des trois bureaux, tant libéraux que catholiques, savent quelles modifications la députation apportera au scrutin proclamé dimanche.

Le rétablissement loyal des chiffres rendra à M. Marhem, l'échevin catholique, les sept bulletins que la partialité d'un bureau lui a contestés, malgré les protestations du témoin catholique.

C'est un fait regrettable à l'actif de celui qui se fait un honneur de rendre la députation permanente odieuse, dans le canton de Mouscron. Justice sera faite, et MM. Marhem et Busschaert, catholiques, passeront haut la main avec M. Crombeke, libéral, pour qui la question de parti avait disparu devant celle de la personnalité.

En somme, splendide journée pour le parti conservateur mouscronnois. Les forces se sont comptées et les capacitaires se sont révélés. Les conservateurs l'ont emporté, en dépit de tous les avantages que donnaient au parti libéral la présence de ses amis à l'Hôtel-de-Ville, avantages qui avaient été exploités avec l'acharnement du désespoir.

Le comte de Paris à Bruxelles. — Le comte de Paris est arrivé à Bruxelles, lundi soir, venant de Sthen-House par Douvres-Ostende. Il est descendu chez le duc d'Aumale. Le comte partira mercredi, pour Ems.

Le Roi lui a rendu visite, mardi, à 4 heures, et un grand dîner de famille a eu lieu mardi, à 7 h. du soir, au château de Laeken, en son honneur.

Un duel à l'épée sur le territoire français. — Un duel à l'épée a eu lieu, vendredi, sur le territoire français, entre deux officiers de la garnison d'Ypres.

Le motif de cette rencontre est d'un ordre tout à fait intime. L'un des combattants, celui qui passe à Ypres comme ayant les torts, a été grièvement blessé à la tête.

Ostende. — L'ouverture solennelle de l'Exposition internationale d'hygiène et de sauvetage d'Ostende aura lieu, samedi 30 juin, à trois heures de relevée, en présence des autorités civiles et militaires de la Flandre Occidentale.

Le roi se rendra, vendredi ou samedi, à Ostende.

Tournai. — Le régiment de chasseurs en garnison à Tournai, quittera la ville dans quelques jours pour se rendre au camp de Beverloo. Le régiment ne sera plus entièrement réuni, à Tournai, qu'à la fin de septembre.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 juin.* — Emma Veys, rue Solférino, cour Simpers, 2. — Céline Duprez, rue de Naples, cour Decuypere, 2. — Maria Desplanques, rue Cugnet, maisons Dhalluin. — Léopoldine Lowyck, Grande-Rue, cour Platel, 13. — Marie Masurel, Hôtel-Dieu. — Ferdinand Leclercq, Hôtel-Dieu. — François Berte, rue d'Italie, 45. — *Déclarations de décès du 5 juin.* — Albert Joiris, 20 jours, rue de l'Industrie, 50. — Emile Didry, 60 ans, épicier, rue de Lannoy, 316. — Alfred Legrand, 7 mois, rue Dampierre, 9. — Colette Maertsen, 75 ans, cabaretière, rue Decrême, 181. — Moulie présenté sans vie, rue de Lannoy, 140. — Gérard, présenté sans vie, rue des Anges, cour Frères.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 5 juin.* — Albert Vanderstraeten, rue Hauckart. — Jean Houpline, rue de Gand. — Henri Matthys, rue Famelaert. — Auguste Lejeune, rue No re-Dame des Anges. — Emile Haufekeete, au Virolois. — Marie Noppe, rue de la Latte. — *Mariage.* — Jules Debonneville, 23 ans, employé et Hélène Dessauvages, 21 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 5 juin.* — Maria Dupencheel, 2 mois 20 jours, rue Pré de la Bail. — Clotilde Clarisse, 53 ans 6 mois, Petites-Sœurs, rue de Lille. — Sophie Lefebvre, 58 ans 7 mois, sans profession, rue du Clocher. — Pauline Bekaert, 7 mois, rue de la Marlière.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 15 au 31 mai.* — Germaine Souris, Grande-Frontière. — Marguerite Decalonne, Longue-Rue. — *Mariages.* — Jean-Baptiste Verhelst, 30 ans, apprêteur, à Roubaix, et Maria Lesfeldt, 30 ans, tisserande, à Leers. — Clovis Sabbe, 39 ans journalier, à Leers, et Léontine Lorthiois, 44 ans, tisserande, à Leers. — Gustave Ricquier, 26 ans, cantonnier, à Beuvry, et Hermance Leclercq, 25 ans, ménagère à Leers. — *Déclarations de décès du 15 au 31 mai.* — Jules Pottier, 12 jours, Petite-Frontière. — Constant Delgrange, 1 mois 15 jours, Petite-Frontière. — Louise Heye, 20 ans, tisserande, Trieu-de-Leers. — Albert Quique, 1 mois 15 jours, Longue-Rue.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DIDRY-SALEMBIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile DIDRY, décédé à Roubaix, le 4 juin 1888, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 7 juin, à